

Notice informative - virus Ebola

Pays concernés

Au 8 octobre 2014, 5 pays sont concernés : le Libéria, la Guinée-Conakry, la Sierra Leone, le Nigéria et la République Démocratique du Congo. Le seul cas contracté hors d'Afrique (Espagne) concerne un personnel soignant qui était en contact immédiat avec un patient infecté et pratiquait des gestes soutenus et invasifs. Le contact avec les liquides biologiques d'un malade présentant des signes cliniques est la condition indispensable pour contracter la maladie. Il n'y a pas d'autre mode de contamination à ce jour.

Modes de transmission



Compte tenu des caractéristiques du virus Ebola, le risque de contamination d'un fonctionnaire de police pour les missions policières habituelles n'est pas à craindre à ce stade.

Ce virus se transmet d'homme à homme par contact direct avec le sang, les liquides et les tissus corporels (salive, urine, vomissements, etc.) des personnes et des animaux infectés, malades ou morts. Le virus ne se transmet qu'après apparition des premiers symptômes (fièvre élevée, maux de tête et faiblesse intense) chez le sujet infecté : une personne qui ne présente aucun symptôme n'est pas contagieuse.

Ce virus n'est transmis qu'en cas de contact physique avec un malade. L'échange de marchandises, d'argent, de papiers ou la piqûre de moustiques ne sont pas des vecteurs de transmission. Il n'y a pas de transmission respiratoire du virus Ebola (contrairement à la grippe). **Durant la période d'incubation, c'est-à-dire le temps durant lequel le patient malade ne présente pas de signes cliniques de sa maladie (de 2 à 21 jours, avec une moyenne de 8 jours), celui-ci n'est pas contagieux.**

Une personne qui ne présente aucun symptôme n'est pas contagieuse.

Au stade contagieux, la maladie est extrêmement invalidante et donc très reconnaissable : un malade du virus Ebola est très affaibli, ne peut se déplacer, ni voyager, ni se débattre.

Précautions à prendre



① Pour les fonctionnaires en poste en France (aéroports, centre de rétention administrative, commissariats, et autres services) aucune mesure spécifique ne s'impose si ce n'est un lavage régulier des mains, d'au moins 30 secondes (eau et savon) selon les recommandations

habituelles. Pour les fonctionnaires n'ayant pas accès facilement aux sanitaires, l'usage d'une solution hydro-alcoolique est préconisée.

Les gants ne sont pas nécessaires en cas de contact avec une personne sans symptômes.

Le port d'un masque n'est pas utile puisqu'il n'y a pas de transmission aérienne. Le malade, lui, doit porter

un masque chirurgical afin de limiter d'éventuels postillons.

② Pour les fonctionnaires expatriés dans les 5 pays touchés par Ebola, il leur revient de suivre les préconisations sanitaires locales notamment un lavage des mains régulier et intensif à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique. Le déplacement en zone infectée est interdit ainsi que tout ce qui pourrait induire une contamination (contact avec des malades, avec des animaux morts ou vivants). Les missions non indispensables vers ces pays doivent être reportées ou du moins la pertinence de ces missions doit être évaluée en fonction du contexte, bien que l'OMS n'ait pas interdit les voyages vers ces pays, ni l'accueil des voyageurs en provenance de la zone concernée.

Attitude à adopter face à une personne qui pourrait être porteuse du virus



Si la personne revient d'un des cinq pays répertoriés depuis moins de 21 jours et présente une fièvre supérieure à 38° et/ou d'autres symptômes : c'est un cas suspect. Il convient d'appeler le SAMU-Centre 15 et de prendre les mesures suivantes : l'isoler dans un espace clos, lui faire porter un

masque chirurgical pour éviter les postillons, limiter le nombre de personnes autour de lui, éviter tout contact physique et se laver les mains avec une solution hydro-alcoolique.

Pour le fonctionnaire de police ayant été en contact avec un cas suspect, il devra, sous couvert de sa hiérarchie, informer le service médical de prévention du ministère (tel : 01-40-07-26-40) et sera orienté pour obtenir une surveillance médicale adaptée. Il lui sera recommandé une prise de température deux fois par jour, et, en cas de fièvre supérieure à 38°, le SAMU - Centre 15 préconisera une limitation du contact avec les proches dans l'attente d'une hospitalisation avec isolement.